

Janvier 2026



Secteur CPE

cpe@bordeaux.snes.edu

Tél : 05.57.81.62.40



Sommaire

ÉDITO

→ Le prix de nos larmes.

ACTUALITÉ

→ Gestion des AED, la circulaire du 17 septembre pose le cadre.

→ EVARS : les CPE au cœur de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

ANALYSE

→ 2015-2025, retour sur la circulaire de mission des CPE et son application.

→ Une attaque au couteau ! Le vocabulaire et son impact.

RAPPELS

→ Sécurité dans les établissements : un discours ministériel loin de la réalité. Des établissements toujours vulnérables, des personnels toujours en première ligne.

→ Stage CPE, le 30 avril 2026

coordonné par Llivia Rigaber

rédacteur·ices : Llivia Rigaber,
Julien Renom, Michel Carraro

LE PRIX DE NOS LARMES

Combien votre épuisement professionnel vaut-il quand vous vous battez seul-e pour un effectif pléthorique ? Le management toxique avec son lot d'humiliations, de brimades répétées, de mise à l'écart, de remises en question publiques de vos compétences quand vous exercez votre métier depuis 15, 20 ou 30 ans : combien ? Et combien pour l'angoisse qui vous tord les tripes dès le réveil parce qu'il vous faut vous rendre au travail ? Combien pour ces questions qui vous réveillent en pleine nuit ? Combien pour les chocs émotionnels à répétition qui entraînent la perte de vos dents ou de vos cheveux, des troubles alimentaires, des consommations toxiques (alcool, drogues, médicaments...) ?

Mais encore : combien pour un emploi du temps incompatible avec vos soins ? Combien pour le matériel ergonomique et les travaux d'adaptation que vous attendez depuis 2, 3, 4 ans ? Combien pour les chocs répétés dans les couloirs étroits contre le fauteuil que vous ne pouvez plus quitter ? Combien pour les douleurs dans vos bras parce qu'il vous faut franchir les portes trop grandes, trop lourdes et des

barres de seuils ? Combien pour votre exclusion lorsque les salles de réunion vous sont inaccessibles ? Combien pour votre sécurité quand vous ne pouvez vous déplacer sans aide humaine et qu'on vous laisse seul-e plusieurs heures dans une pièce ?

Combien pour l'attention, la tendresse, la disponibilité que vous ne pouvez plus donner à vos proches parce que vous êtes une terre brûlée où rien ne fleurit plus, ravagée de l'intérieur ?

A tous les étages de la fusée Éducation Nationale, on paie nos larmes de quelques belles paroles et de bien peu d'actions. En dépit des alertes, en dépit des urgences, en dépit de l'acharnement du SNES-FSU à porter la parole des collègues toujours plus nombreuses et nombreux à souffrir des conditions de travail indignes dans lesquelles ils / elles sont plongé-es, l'écoute est là mais l'action tarde à se mettre en place : les habitudes ont la vie dure. La personnalisation des parcours, dont on reconnaît les mérites depuis plus de 20 ans dans l'accompagnement des situations de décrochage, est encore loin d'avoir fait son chemin dans les services de gestion des personnels

et ce malgré une crise massive des recrutements et des démissions en nombre croissant depuis plusieurs années. On y entend les mêmes arguments que dans l'accompagnement personnalisé : consumérisme des personnels jamais contents qui ne jouent pas le jeu des règles imposées sans se poser la question de l'équité de celles-ci, cas isolés (hélas non et quand bien même, seraient-ils plus acceptables ?), impossibilité technique de faire du cas par cas...

Nos larmes ont pourtant un coût social bien documenté dans le secteur privé : 13 370 € par an et par salarié·e en désengagement (démissions, ruptures conventionnelles) et arrêts de travail (maladie, accidents de travail) auxquels s'ajoutent les coûts cachés de l'augmentation de la charge et du stress, de la démotivation, de l'augmentation des erreurs, des pertes de savoirs et compétences, de la baisse d'innovation, de la baisse de la qualité de service, de la dégradation de l'image publique, de la hausse des risques psychosociaux... A l'heure où on nous parle matin et soir d'économies budgétaires, à travers cette gestion inhumaine des res-

sources, c'est donc bien de l'efficacité de la dépense publique que nous parlons. Cette déshumanisation et cette violence, les CPE, tête de pont de la lutte contre le harcèlement scolaire, en connaissent toutes et tous les mécanismes : sidération, peur, colère, silenciation, isolement. Elles et ils connaissent aussi les moyens d'y faire face et d'en sortir : mobiliser le collectif, parler, être accompagnée·e et réparée dans sa dignité. C'est pourquoi nous vous invitons à vous mobiliser nombreux·ses lors des élections professionnelles à venir, lors de nos stages syndicaux ouverts à toutes et tous, à répondre aux enquêtes sur la profession qui nous permettent de chiffrer la réalité du terrain, à nous solliciter pour vous engager et nous faire part de vos difficultés... Nos larmes ont bien un prix, vendons-les chèrement.



GESTION DES AED, LA CIRCULAIRE DU 17 SEPTEMBRE POSE LE CADRE

Interpellé depuis plus de deux ans par les organisations syndicales sur la mise à jour du cadre de gestion des AED rendue nécessaire par l'introduction de la cédésation, le ministère a enfin répondu le 17 septembre 2025 en faisant paraître au bulletin officiel une nouvelle circulaire. Pour l'essentiel, elle compile l'ensemble des textes déjà existants et applicables à la gestion des AED mais elle a le mérite de clarifier le cadre et de fournir en annexe des modèles de documents utiles au quotidien.

Analyse

Avant d'être un outil à l'usage des EPLE, cette circulaire est avant tout un moyen pour l'Éducation Nationale de freiner voire **réduire la montée en charge de sa masse salariale** et des frais qui en découlent. En effet, en réaffirmant que les candidatures des étudiant-es, de préférence boursier-es, doivent être privilégiées, le ministère a moins l'intention de favoriser les poursuites d'étude que de veiller à ne pas faire augmenter ses dépenses en matière de gestion des personnels, d'accès aux droits de formation, d'évolution de carrière, de grille salariale... pour les AED qui accèdent au CDI.

Il s'agit de **fermer la porte aux aspirant-es à la cédésation** par l'affirmation suivante :

« Les services académiques assurent un équilibre au sein des effectifs d'AED entre

les différents profils et permettent aux étudiants boursiers de continuer à accéder à ces fonctions dans le cadre d'un CDD. »

En d'autres termes, chaque rectorat fixera un quota maximal pour la cédésation.

Il s'agit aussi de **rentabiliser les moyens** comme c'est déjà le cas pour les AESH. En effet, la circulaire rappelle la possibilité de la mutualisation inter-établissements des AED. On peut bien entendu penser d'abord aux temps partiels complétés ici ou là par un contrat dans un établissement avec internat par exemple. On pense aussi aux cités scolaires qui pourraient utilement profiter de cette mutualisation. Mais il convient tout de même de garder en mémoire l'expérimentation de brigades de remplacement, l'architecture de certaines équipes mobiles de sécurité et enfin la volonté affirmée par Emmanuel Macron en 2023 de rapprocher les statuts des AED et des AESH.

Cette **mutualisation** pourrait donc s'envisager comme celle des AESH via les PIAL et cela paraît d'autant plus plausible que la circulaire rappelle également la possibilité pour l'employeur de proposer une modification substantielle du CDI qui correspondrait par exemple à une modification de la quotité horaire ou du lieu d'exercice. Bien entendu, l'AED peut refuser cette modification mais l'employeur pourra, dès lors que ce refus est acté, engager une procédure de licenciement.

Points d'appui

Les CPE trouveront de leur côté plusieurs points d'appui dans cette circulaire pour réaffirmer leurs missions autant auprès des chef-fes d'établissement que des AED. En premier lieu, **la procédure de recrutement** est clairement établie :

« Le chef d'établissement prend contact avec les candidats qu'il souhaite recevoir en entretien.

L'entretien du candidat est réalisé par une ou plusieurs personnes auprès de laquelle est placé l'emploi. Ainsi, le chef de l'établissement employeur peut associer le conseiller principal d'éducation à la procédure de recrutement »

Ainsi la mission de recrutement peut être partagée sans être totalement déléguée voire imposée.

D'autre part, **les relations hiérarchiques sont clairement explicitées** au 2.3 de la

circulaire :

« L'article 1 du décret du 6 juin 2003 prévoit que l'AED exerce ses fonctions sous la direction des autorités chargées de l'organisation du service. »

« Lorsque le contrat prévoit que l'AED (CDD/CDI) exerce ses fonctions exclusivement dans un établissement ou une école, le chef de cet établissement ou le directeur d'école est compétent pour organiser le service de l'AED. »

« Dans le second degré : sous l'autorité du chef d'établissement et éventuellement de son adjoint, les conseillers principaux d'éducation exercent leurs responsabilités éducatives dans l'organisation et l'animation de la vie scolaire »

La chaîne est ainsi claire, les CPE organisent le service des AED et cette organisation est proposée au ou à la chef-fe d'établissement qui, en tant que représentant-e de l'Etat, assure le fonctionnement régulier de l'établissement, notamment dans le domaine de la vie scolaire et valide l'organisation qui lui est proposée.

Enfin, **les procédures disciplinaires et les procédures de fin de contrat** sont très clairement détaillées, assurant une équité de traitement des AED sur tout le territoire d'une part et une meilleure lisibilité pour les chef-fes d'établissement employeurs et les CPE dans leur mission de conseiller-ère technique de ces dernier-ères.

Points de vigilance

Avec cette nouvelle circulaire, il conviendra de veiller à **ne pas alourdir la charge de travail des CPE** dont les champs de missions se sont déjà vus largement élargis par les « éducations à » (la lutte contre le harcèlement, les discriminations, l'égalité filles garçons, la vie affective...). Vraisemblablement, les procédures de recrutement, en se mettant en conformité avec le cadre juridique de la non-discrimination à l'embauche, seront plus rigides et chronophages. Il est essentiel de faire valoir que cette charge supplémentaire de travail ne peut reposer exclusivement sur les CPE et que ces procédures doivent faire l'objet d'une discussion étendue en CA. Le CA renouvelant chaque année l'autorisation au ou à la chef-fe d'établissement de recruter les AED, il paraît utile à cette occasion que l'ensemble du processus, tel que la circulaire le conçoit, y soit présenté et précisé.

Autre point de vigilance essentiel, le rôle du ou de la CPE dans l'évaluation des AED. La circulaire introduit une mission qui ne figure pas à leur propre circulaire de 2015 : les CPE « organisent le service et contrôlent les activités des personnels chargés des tâches de surveillance. » S'il semble difficile pour les CPE de rejeter entièrement ce principe, il sera pertinent de rappeler qu'en tant que cadre « concep-

teur-ice de leur activité », c'est bien aux CPE de définir les moyens de ce contrôle d'activité. En tout état de cause, cette mission ne saurait empiéter sur le reste de leurs activités, conduire les CPE à devenir des « inspecteur-ices des travaux finis » et se faire au détriment du suivi éducatif des élèves qui doit rester le cœur du métier.

Le secteur CPE de la section académique du SNES se tient à votre écoute pour vous accompagner et faire valoir vos droits. Le 30 avril 2026, il organise un stage à destination de l'ensemble des CPE, adhérent-es et non adhérent-es du SNES, titulaires, TZR, contractuel-les et stagiaires sur la gestion de l'équipe de vie scolaire et ses enjeux.



EVARS : LES CPE AU CŒUR DE L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE

Une avancée majeure... mais encore incomplète pour une reconnaissance pleine et entière de notre rôle éducatif

Le programme EVARS représente une avancée importante pour l'École publique. Il offre enfin un cadre clair et obligatoire pour l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, avec un triple objectif : protéger, émanciper et prévenir. Mais pour que ce texte soit autre chose qu'un simple affichage, le rôle essentiel des CPE doit être pleinement reconnu, formalisé et protégé.

Le SNES-FSU le réaffirme : les CPE ne sont pas de simples relais administratifs, mais des acteurs et actrices éducatif·ves à part entière, porteur·ses d'une expertise précieuse sur les adolescent·es, leurs relations et leurs comportements.

EVARS, une évidence dans notre quotidien de CPE

Qu'on soit CPE en collège ou en lycée, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle est déjà au cœur de nos missions. Qui parmi nous n'a jamais accueilli un·e élève victime de violences sexuelles, entendu des propos homophobes dans la cour, ou recueilli la parole d'un·e adolescent·e en quête d'identité ?

Chaque jour, derrière la porte de nos bureaux, nous abordons avec les jeunes des sujets sensibles : consentement, respect mutuel, orientation sexuelle, pornographie, contraception, violences de genre ou conjugales.

Nous le faisons avec professionnalisme, souvent sans formation spécifique, par conscience éducative et par souci du bien-être des élèves. EVARS ne fait donc que porter officiellement un travail que nous menons depuis longtemps, parfois dans l'ombre et avec retenue, par peur d'être mal compris·es ou contesté·es.

Désormais, il s'agit d'une mission inscrite au programme — et donc d'une responsabilité collective qui engage toute la communauté éducative, y compris la vie scolaire.

Les CPE grand-es oublié-es des textes

Pourtant, à la lecture du Bulletin officiel et des documents d'accompagnement, aucune mention explicite du rôle des CPE n'apparaît. Encore une fois, nous sommes les grand-es oublié-es d'une réforme qui, paradoxalement, repose largement sur notre action quotidienne. Nous savons que, lorsque l'établissement mettra en œuvre EVARS, c'est vers nous que l'on se tournera : pour coordonner les actions, pour accueillir les associations partenaires, pour conseiller la direction, pour accompagner les élèves après les séances... Nous le ferons, comme toujours, par conviction. Mais cette absence de reconnaissance institutionnelle doit être dénoncée : le programme ne peut réussir sans les CPE.

Former, protéger, reconnaître

EVARS soulève une question essentielle : avec quelle formation, quelle légitimité, quels moyens travailler ces sujets ? Nous manquons de temps, de formation et parfois de protection face aux attaques réactionnaires que ces thèmes suscitent. Le SNES-FSU exige :
une formation initiale et continue pour toutes les CPE sur les questions de genre, de sexualité et de prévention des violences ;
du temps institutionnel reconnu pour préparer et coordonner les actions ;

une protection claire de l'administration face aux pressions idéologiques ou religieuses ;
une reconnaissance statutaire du rôle éducatif des CPE dans la mise en œuvre du programme EVARS.

Un engagement collectif, pour une école émancipatrice

Nous ne voulons plus « bricoler » seules, dans nos bureaux, des réponses à ces enjeux cruciaux. EVARS doit permettre de sortir de l'isolement, de construire des équipes pluridisciplinaires (CPE, enseignant-es, infirmier-es, assistant-es sociaux-ales, PsyEN...) unies autour d'un même projet éducatif. Car c'est ensemble que nous pourrions faire évoluer les mentalités et contribuer à former des citoyen-n-es éclairé-es, capables de respect, d'écoute et d'égalité.

Oui, EVARS est une chance, une chance de remettre la vie affective et relationnelle au centre de la mission de l'École, sans hypocrisie ni tabou. Une chance de donner sens à notre métier et de rappeler que l'éducation ne se limite pas à la transmission de savoirs, mais vise aussi le développement de l'humain-e. Puissions-nous, collectivement, obtenir la reconnaissance que nous méritons, car former des jeunes respectueux-ses, libres et responsables, c'est bien cela, le cœur du métier de CPE.

2015-2025, RETOUR SUR LA CIRCULAIRE DE MISSION DES CPE ET SON APPLICATION

A l'occasion des 10 ans de la promulgation de la circulaire de mission des CPE, les secteurs CPE national et académique se sont mobilisés pour proposer à la profession une réflexion sur l'apport de cette circulaire dans nos pratiques quotidiennes et la défense de notre métier face à certaines injonctions des hiérarchies intermédiaires. Vous pourrez retrouver grâce au QRcode ci-contre les capsules vidéo réalisées lors de la 5^{ème} rencontre sur le métier organisée par le secteur national CPE du SNES le 5 novembre dernier.



Coup d'œil dans le rétro

A son arrivée à la tête du ministère en 2012, Vincent Peillon a un projet d'action bien défini pour l'EN, celui de la réécriture de l'ensemble des circulaires de mission et des ORS des professionnel·les de l'éducation. Professeur·es du second degré, des écoles, documentalistes, CPE... tout le monde est concerné par un dépoussiérage et une remise à jour qui sont d'autant plus nécessaires, qu'au tournant des années 2000, les turbulences ont été nombreuses. Sous la houlette des présidents Chirac et Sarkozy (dont on connaît l'amour profond pour l'EN), les ministres Ferry et Chatel, épaulés par le

DGESCO Blanquer, se sont adonnés à la casse de la fonction publique d'éducation. L'alternance politique ne reviendra pas sur nombre de réformes, cependant une autre méthode va présider quelques temps. Pour les CPE, le chantier de réécriture de la circulaire historique de 1982 démarre en janvier 2014 et le SNES a préparé son dossier. Fort de sa représentativité auprès de la profession, il a déjà organisé des collectifs académiques dont les travaux ont abouti à la rédaction du texte « pour le métier de CPE ». C'est sur cette base que le SNES va porter à la table des négociations la vision du métier de celles et ceux qui le pratiquent sur le terrain.

Il la porte avec d'autant plus de crédibilité qu'il dispose, contrairement aux autres organisations syndicales, d'un secteur dédié au métier et du poids du syndicat majoritaire du second degré. Ainsi Philippe Guignan et Olivier Raluy, deux CPE de terrain élus par la profession, sont assistés à chaque round de négociations par Frédérique Rollet la secrétaire nationale du SNES.

Par leur travail de préparation et leur connaissance du métier ils parviennent à faire amender très largement le projet du ministère qui portait quant à lui une vision très managériale de la profession (voir L'US n°754 du 12 septembre 2015). Si toutes les batailles n'ont pas été gagnées lors de ces discussions et si elles doivent être poursuivies, le SNES est parvenu à remettre l'éducatif au centre du travail et à sortir le ou la CPE d'une relation duelle avec les chef-fes d'établissement. Cette victoire se fait au grand dam d'une partie du corps d'inspection et des chef-fes d'établissement que le ministère n'a pas voulu voir siéger à la table des négociations et qui n'ont eu de cesse depuis de feindre d'ignorer ladite circulaire.

10 ans après, le portrait de la profession à travers l'enquête CPE (L'US n°862 du 27 septembre 2025)

De mai à juin 2025, le secteur national des CPE du SNES et les secteurs académiques ont sollicité l'ensemble de la profession pour une enquête de 64 questions ouverte à toutes et tous les CPE, adhérent·es ou non du SNES, quel que soit leur statut (titulaires, TZR, stagiaires, contractuel·les). Derrière cette initiative, plusieurs ambitions :

- ➔ dresser le portrait de la profession
- ➔ faire le point sur l'appropriation de la circulaire par la profession et les autres acteur·ices de l'EN
- ➔ faire une comparaison avec la précédente enquête de 2018

Premier constat, les CPE sont attaché·es à cette circulaire qui correspond à leur vision du métier (63,2%) et qui est un point d'appui pour son exercice quotidien (70% soit + 8 pts par rapport à 2018). Le tiercé gagnant des missions reste inchangé : le suivi des élèves arrive en tête devant l'accueil et la sécurité des élèves et le contrôle de l'absentéisme. On relève que l'animation de l'équipe vie scolaire est une priorité dans le quotidien professionnel pour seulement 4,4% des sondé·es, ce qui ne manque pas de créer des tensions avec les chef-fes d'établissement qui méconnaissent cette circulaire. Selon les répondant·es, elle ne correspond pas à la vision du métier d'1/3 des chef-fes d'établissement. Second constat, 70% des CPE interrogé·es déclarent une dégradation de leurs conditions de travail ces 5 dernières années.

Elle est marquée par des tensions avec les familles (55%) et avec les directions (42%), par les dépassements horaires et plus particulièrement pour les femmes qui représentent les $\frac{3}{4}$ de la profession.

Elle est marquée également par l'insuffisance des moyens (43%), les situations sociales et de santé mentale des jeunes (42%) et un tassement des taux de satisfaction dans la collaboration avec les équipes et les familles. Ainsi la crise sanitaire qui a percuté l'ensemble de la société a amplifié les ravages des politiques libérales sur l'ensemble des services publics et particulièrement sur celui de l'éducation. Les CPE par leur position d'interface au sein des EPLE en sont particulièrement affecté·es dans l'exercice de leur profession.

Quel avenir pour le métier de CPE ?

Si aucun projet de réécriture de la circulaire n'est sur la table, les attaques sur le métier ont repris de plus belle après 2017. Dans la culture macroniste, le « mérite », le « pilotage », l'« innovation » tiennent lieu de philosophie et l'autoritarisme de méthode. Cette méthode s'appuie sur un discours qui discrédite et vise à neutraliser toute contradiction. C'est ce que Frank Burbage et Paul Mathias, tous 2 administrateurs de l'État honoraires, après avoir été professeurs de philosophie et doyens du

groupe de philosophie de l'inspection générale de l'éducation nationale, ont analysé dans une tribune du Monde parue le 23 octobre. Ils constatent ainsi que « chaque nouvelle équipe s'autorise de son « expertise » pour « conduire le changement », toujours réputé « absolument nécessaire ». Comme « il n'y a pas d'alternative », toute remise en cause, critique ou retenue est interprétée comme inappropriée, déloyale, passéiste, corporatiste ».

Cette méthode s'inscrit en outre dans un contexte de « quasi-suppression du paritarisme, et la fusion, puis la fonctionnalisation, des inspections générales, désormais chargées de l'exécution et du contrôle des décisions ministérielles, et non plus vouées au libre conseil éclairé dont elles avaient auparavant l'office. » (Ibidem). En cause la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui a réduit les instances paritaires et le poids du dialogue social avec les organisations syndicales. A cela s'ajoute une tentation du tout sécuritaire portée par la montée en puissance de l'extrême-droite et de ses idées qui imprègnent le discours et les « innovations » des gouvernements macronistes : SNU, port de l'uniforme, fouilles aléatoires des sacs, blocages lycéens et étudiants levés à coups de boucliers anti-émeutes et de gaz lacrymogène...

Un retour de l'autorité qui se confond avec l'autoritarisme. Nos élèves ne sont plus éduqué·es ni écouté·es mais craint·es et dressé·es en conséquence.

Une partie des hiérarchies intermédiaires prend au passage sa revanche sur la circulaire dans laquelle elles n'ont jamais cru. Il faut « encadrer » les jeunes, c'est le travail des AED, AED que doivent « piloter » les CPE. CQFD. En témoigne le projet de réforme de la formation initiale qui intervient comme le rappellent F. Burbage et P. Mathias après « deux récentes réformes du capes : de premiers experts ont décrété « absolument nécessaire » de repousser d'un an le concours, pour le placer au niveau du M2 ; au bout de quelques mois, ces mêmes experts ont, sans concertation, placé le concours deux ans plus tôt, au niveau de la licence ! Au passage, cette double expertise a permis de supprimer une épreuve disciplinaire pour embarrasser le concours d'une épreuve de contrôle social et de conformité idéologique des candidats. ».

Les mêmes observent que « Pourtant ces deux réformes ont suscité des critiques instruites, réfléchies, argumentées, émanant de l'université, des syndicats, mais aussi d'une partie de l'inspection générale encore attachée à la valeur intellectuelle des disciplines enseignées. Aucune d'entre elles n'a été prise en compte. On sera passé en force, sans même besoin d'un 49.3. Un simple décret suffit pour aller se

loger dans une page du Journal officiel. »

En dépit des remous politiques successifs, la machine continue donc d'avancer en pilote automatique et le projet du ministère présenté aux organisations syndicales prévoit que « la première finalité de la formation est de permettre aux CPE de disposer des moyens d'assurer la responsabilité de la vie scolaire d'un établissement, qui implique d'encadrer l'équipe d'AED ». Il envisage ainsi de consacrer près d'1/3 de la formation au bloc « piloter l'équipe de vie scolaire ». Ce projet est combattu par le SNES-FSU et vous pourrez retrouver son analyse et ses propositions d'amendements sur le site national .



Autre prise de revanche sur la circulaire, le concours de recrutement des CPE comme en témoignent les travaux d'analyse de la « fabrique des CPE » menés par les sociologues Émilie Saunier et Marianne Woollven qui ont notamment interviewé entre 2014 et 2021 des candidat·es et des membres du jury. Leur travaux ont déjà fait l'objet d'un article dans la Revue Française de Pédagogie n°225 parue en 2024.

Il en ressort un portrait robot des CPE tout en équilibres subtils et un métier qui pourrait se représenter comme un exercice de funambulisme ou le parcours d'une ligne de crête à la jonction de 2 versants :

d'un côté le « bon soldat », « loyal », « bouclier », de l'autre l'analyste critique « convaincu·e et convaincant·e » avec de la « personnalité ».

D'un côté le Macgyver qui bricole « des solutions », à l'aise dans les relations et les interactions, de l'autre le ou la « communicant·e » et le ou la chef·fe de projet qui va « contribuer à la bonne réputation de l'établissement ».

Le travail du SNES pour porter une lecture offensive de la circulaire de mission et défendre la dimension éducative du métier

Le SNES-FSU c'est le collectif et chacun·e d'entre nous dans nos établissements.

Quelle que soit notre situation quotidienne, même lorsque la tentation du repli est forte, nous avons le pouvoir de mobiliser ce collectif en faisant appel à la section académique qui apportera appui et conseil.

Par les stages de formation, les publica-

tions, l'information et le soutien des collègues à toutes les échelles du local au national, le SNES-FSU se bat pour structurer une profession forte, consciente de sa valeur et capable d'imposer la cohérence entre le « métier prescrit » (celui de la circulaire) et le « métier réel » sur le terrain. Le SNES-FSU ne cherche pas à mettre le métier sous cloche, il lutte pied à pied pour en renforcer l'aspect éducatif, l'autonomie, la légitimité dans la politique éducative de l'établissement. Fort de son organisation en sections d'établissement, départementale et académique, il peut peser dans les négociations nationales pour dénoncer les pratiques qui réduisent la mission des CPE à des tâches managériales et bureaucratiques. Il revendique des créations massives de postes de CPE pour garantir un encadrement éducatif raisonnable avec un·e CPE pour 250 élèves et des conditions de travail respectueuses et dignes pour chacun·e.

**Adhérer
en ligne**



UNE ATTAQUE AU COUTEAU ! LE VOCABULAIRE ET SON IMPACT

Le jeudi 24 avril 2025, un jeune lycéen de 16 ans tuait, dans des conditions atroces, une jeune fille de son établissement scolaire, et blessait gravement trois autres lycéens. Stupeur générale. Pendant plusieurs jours, sur toutes les chaînes d'informations en continu, mais aussi dans les journaux nationaux des chaînes publiques comme privées, tourne en boucle le titre : « une attaque au couteau ». Les développements de l'affaire, dans tous les traitements qui en sont faits, soulignent avec force le constat alarmant : l'individu agresseur était inconnu des services de police. Puis, on nous relate l'intervention des un-es et des autres, notamment le comportement sans faille des forces de police, très réactives, présentes sur les lieux en moins de huit minutes (Éric Eudes, directeur interdépartemental adjoint de la Police nationale). S'ensuivent quelques développements sur le profil de l'agresseur. La palme à C news, qui, dès les premiers instants, décrit celui-ci comme déstabilisé par la thématique de la fin du monde, angoisse augmentée du fait du traitement infligé à notre écosystème par une économie et des politiques devenues folles : l'auteur est un éco-criminel qui appartiendrait donc

à l'extrême gauche (on aura noté le renversement du vocable écocide, crime commis contre les écosystèmes). Pas de chance, ce malheureux a laissé derrière lui pas mal d'informations, dont un pensum envoyé à toute la communauté scolaire, et il en ressort, outre ses préoccupations inquiètes pour la planète, une forte admiration pour Hitler et les milieux néo nazis. De ci, de là, quelques psychologues ou psychiatres de service évoquent la situation de ces jeunes en proie à des difficultés morales et sociales, en mal d'insertion, phénomène en forte recrudescence depuis la crise du covid. Mais cela portera peu dans l'opinion générale. Les gros titres sont toujours là, omniprésents et en gras sur chaque bandeau de bas d'écran : « une attaque au couteau ». N'y aurait-il donc pas d'autres qualificatifs plus appropriés : un drame par exemple, un moment de folie, pourquoi pas. « Les mots sont comme des petites doses d'arsenic qui instillent petit à petit le poison », nous disait déjà Victor Klemperer, linguiste étudiant « La langue du troisième Reich ». Quelques réactions, prises au hasard sur les trop fameux courriers des lecteur-ices de divers sites internet, en disent long sur

la perception commune après un tel battage et sur l'expression décomplexée d'idées réactionnaires : « Il est malheureusement à prévoir que ce jeune sera déclaré irresponsable vu les faits et cette jeune fille ainsi que les autres blessés seront victimes à vie parce que la réparation judiciaire n'aura sans doute pas lieu. Pour les familles, ce sera juste la souffrance encore et toujours. Triste constat récurrent... Il serait temps de se reposer la question de la peine capitale »

Ce jeune désespéré qui a commis cet acte affreux avait donné tous les signes alarmants de mal-être : propos suicidaires, isolement, désocialisation. Sa mère avait même alerté une structure de suivi qu'il avait commencé à fréquenter. On sait, hélas, comment cela fonctionne et le manque structurel de moyens des services médicaux sociaux pour assurer repérage, soins et suivi.

Depuis ce tragique printemps, le début de l'été n'a pas démerité dans le drame et l'horreur, dans la bêtise aussi. Le 10 juin, une assistante d'éducation était poignardée à mort devant le collège de Nogent-sur-Marne, par un jeune élève de 14 ans, lors d'une fouille des sacs opérée par des gendarmes. Même problématique, effroyable mimétisme, un jeune en mal être qui passe à l'acte, en reproduisant un geste sur-médiatisé jusqu'au symbole : « une attaque au couteau ». Même traitement médiatique et politique. Mêmes carences dans les analyses de plateaux

télés, pas une voix pour le préventif et

l'éducatif que l'on détruit jour après jour par asphyxie budgétaire. Discours sécuritaire insensé : vidéo surveillance, portiques de sécurité, policiers dans les établissements scolaires, peines alourdies pour les mineur-es délinquant-es. Plus près de nous, dans un collège de Gironde courant juin : un élève fragile, scolarisé en Ulys, couramment pris à partie, peut-être harcelé, entre en crise. Il veut se défendre et sort un canif de sa poche, ne parvient pas à l'ouvrir, ni même à le brandir contre un autre élève. Mais le geste est là, ambiguë et inquiétant. Aussitôt, un plus grand intervient, membre d'un club de sport de combat, il fait étalage de toute sa science, assénant un violent coup de pied dans la main du petit pour lui faire lâcher le canif, puis, le plaquant au sol, le roue de coups de poings. Les AED présent-es interviennent immédiatement et sécurisent la situation. Rien n'y fait, panique générale, « une attaque au couteau ! ». La mécanique s'emballa, les élève présent-es s'affolent, les adultes aussi. Les parents sont déjà au courant, portables obligent et les forces de l'ordre, alertées, débarquent dans le collège. Déjà l'incident est relayé sur certains médias (site internet du Figaro), et la députée du secteur, Rassemblement National, publie sur ses réseaux une réaction indignée : « dans ma circonscription, un élève a poignardé un autre élève ».

« Une attaque au couteau ». Elle ne viendra même pas sur place, elle ne sait rien. L'élève en crise est vu par un médecin du Samu, qui, constatant l'absence de dangerosité,

préconise une prise en charge médicale d'urgence. La police sur place est en relation avec le cabinet du préfet, « une attaque au couteau », pas question de traitement médical, la garde à vue d'abord, on ne sait jamais, on ne va pas risquer sa carrière. Le personnel du collège, médusé, assiste à cette arrestation en règle de la victime de fait, l'élève agresseur s'inquiétant lui pour sa main tuméfiée à force d'avoir porté des coups, et pour sa licence de sport de combat. Le mal est fait. Et pourtant, très peu de place dans le flux d'informations sur la situation de la jeunesse, son mal-être profond, sur la santé mentale, sur la situation de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Comme trop souvent, on fait mine de chercher une explication en occultant les causes profondes, parce qu'elles nous renverraient à une culpabilité bien plus dérangeante. En mars dernier, lors d'un stage national CPE organisé par le SNES, dont l'intitulé était « Choc d'autorité, une jeunesse maltraitée », j'ai eu la chance de suivre l'intervention de Marc Fernandez, co-secrétaire général du SNPES-PJJ/FSU. (PJJ : protection judiciaire de la jeunesse). En voici quelques notes : Le constat est accablant, non seulement sur l'évolution législative qui fait sans cesse refluer l'éducatif au profit du répressif, mais encore sur la situation des instances en charge de la jeunesse. Les restrictions budgétaires sur plusieurs années engendrent une crise de recrutement des personnels voués au suivi et aux soins des jeunes (éducateur-ices spécialisé-es, psychologues scolaires, « personnel infirmier », « psychologue » dans les structures de suivi etc...). Le secteur subit une baisse drastique de postes ouverts

au concours d'éducateur-ices spécialisé-es (Ces dernières années, 642 postes ont été retirés du concours externe). Ainsi, les conditions de placement, en famille d'accueil ou en foyer, les moyens de suivi des mesures, sont lourdement impactés et dégradés. Actuellement, 4000 mesures de placements ne sont pas exécutées par manque de moyens. L'alourdissement du travail administratif induit, éloigne les personnels du terrain, qui ne peuvent plus suivre le bon déroulé des mesures éducatives et de prévention. Il peut se passer entre un à deux ans entre un signalement et une réelle prise en charge, l'enquête prenant au moins six mois, et la mise en place effective de la mesure traînant en longueur par manque de personnels et de lieux d'accueils.

Cette tension sur les personnels aboutit à des carences sévères : des éducateur-ices prennent leur mission sur des situations de suivi jusqu'à 6 mois après le prononcé des mesures. L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), est laissée en grande partie aux mains de structures associatives privées (dont certaines religieuses). Ces structures touchent des subventions publiques importantes, sans donner de garanties quand à leur action sur le terrain.

Les situations en foyers sont actuellement dramatiques, ceux-ci étant le lieu de violences, autant que les milieux dont les enfants sont extraits. Le personnel y est de plus en plus contractuel et de moins en moins formé. Nombre de ces structures n'ont pas d'éducateur-ices spécialisé-es formé-es et diplômé-es dans leur personnel.

Le secteur de la santé mentale en France, et notamment en ce qui concerne les jeunes, est un des secteurs les plus défavorisés en terme de budget et de moyens. (ce qu'a confirmé il y a peu une enquête parlementaire). Le sous investissement de l'état est chronique, il n'est qu'à voir l'état des soins psychiatriques. De manière générale, on trouve 3 % de situations de handicap dans la population totale, ce chiffre passe à 7 % de la population suivie par la PJJ et à 22 % de la population carcérale. Les nouvelles mesures législatives à destination de la justice des mineur-es ne peuvent qu'aggraver ce constat. Il y a beaucoup plus de violences faites aux enfants que d'enfants violents : un enfant tous les cinq jours meurt de violences intrafamiliales, un enfant toutes les trois minutes est agressé sexuellement. Contrairement à ce que l'on pense, les structures fermées n'arrangent rien et favorisent mêmes certaines violences. Ces mesures sont aussi à rebours de toutes les données psychologiques et sociologiques sur le développement de l'enfant et de l'adolescent-e, que prenait justement en compte l'ordonnance de 1945, bien avant que la recherche ne documente ces problèmes. C'est une régression impitoyable. Les moyens pour l'enfermement sont beaucoup plus financés que les moyens éducatifs, malgré leur coûts exorbitants et leur peu d'efficacité constatée, par rapport au taux que nous mesurons lorsque la mesure de prévention et de placement bénéficie des meilleures conditions de mise en œuvre : 65% de non récidives.

« Attaque », « couteau », on sent bien l'implicite contenu dans ces deux mots, qui font écho au climat sécuritaire hystérique entretenu par les factions et les partis de droite et d'extrême droite, qui se font les défenseurs d'un occident menacé. « Attaque au couteau », on sent bien l'implicite de cette expression, qui fait inévitablement référence à un mode opératoire des extrémistes islamistes, comme si c'était le problème posé par ces drames.

Ce faisant, le narratif médiatique crée un contresens qui occulte totalement le fonds du problème, qui empêche de penser et de comprendre ces événements dramatiques, se mettant de fait au service de la pensée la plus réactionnaire qui soit. Est-ce cela, le rôle d'une presse libre en démocratie ? à force de mal nommer les choses...(*), de fabriquer cette petite musique médiatique avec du sensationnel, d'utiliser des narratifs de mauvaises politiques sans discernement ou par idéologie, à force d'ignorer sciemment ou non des réalités qui devraient nous déranger et nous interroger, on en oublie de penser, d'analyser les choix opérés depuis des années par les gouvernements successifs.

Bandit ! voyou ! voleur ! Chenapan !
Qu'est ce que c'est que ces hurlements
Bandit ! voyou ! voleur ! Chenapan !
C'est la meute des honnêtes gens
Qui fait la chasse à l'enfant.

Merci Jacques Prévert.

(*) « *Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde* ». Albert Camus.

SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS : UN DISCOURS MINISTÉRIEL LOIN DE LA RÉALITÉ DES ÉTABLISSEMENTS TOUJOURS VULNÉRABLES, DES PERSONNELS TOUJOURS EN PREMIÈRE LIGNE

Il est loin, le temps où l'établissement scolaire était perçu comme une zone de droit, un espace sécurisé où l'élève pouvait s'épanouir, apprendre et devenir un·e citoyen·ne éclairé·e. En réalité, cet idéal n'a jamais véritablement existé — et encore moins aujourd'hui.

L'année dernière, ce sont près de 130 faits impliquant une arme blanche qui ont été recensés rien que dans la région parisienne.

Mais la violence ne se limite pas à l'Île-de-France : elle touche les métropoles comme les territoires plus isolés.

Rappelons-nous : à Nantes, le meurtre d'une collègue assistante d'éducation, tuée par un élève dans la cour du collège ; la traque d'un élève par des parents à Jurançon ; l'agression d'une professeure de musique à Strasbourg.

Autant de drames qui rappellent que cela peut arriver partout, à n'importe qui, à tout moment. À chaque fait divers, les annonces ministérielles se succèdent : « Plan de sécurisation », « opérations de fouilles », « pré-

sence policière renforcée »...

Mais sur le terrain, nous savons qu'il ne s'agit souvent que d'esbroufe médiatique. Les faits de violence ne diminuent pas, tandis que nos établissements restent vulnérables. Car la réalité, c'est cela : des portails branlants, fermés à la chaîne, des clôtures d'un mètre de haut, parfois incomplètes, des grillages éventrés, des parkings ouverts à tous vents, des systèmes d'alarme hors service, des vidéosurveillances obsolètes, des plans PPMS théoriquement à jour, mais inopérants en cas d'intrusion non conforme au scénario prévu.

Le constat est patent : notre bâti scolaire est vétuste, mal entretenu et inadapté aux enjeux de sécurité contemporains. Les mandats du SNES-FSU, réaffirmés, posent des principes clairs :

→ Refuser le tout-sécuritaire et les mesures de communication qui stigmatisent les élèves ou déresponsabilisent l'institution.

→ Exiger un diagnostic complet de la sécurité dans chaque établissement et un plan d'investissement pluriannuel porté par les collectivités territoriales.

→ Garantir la sécurité des personnels et des élèves par l'entretien du bâti, la présence de personnels formés et en nombre suffisant (AED, CPE, personnels sociaux et de santé).

→ Assurer la protection fonctionnelle des personnels confrontés à la violence ou à des menaces

→ Renforcer la formation à la gestion des situations de crise et à la prévention des violences scolaires.

La sécurité à l'École ne saurait se réduire à des portiques ni à des policiers-ères postés devant les grilles : elle suppose des moyens humains, du dialogue, du respect et une réelle politique éducative.

On nous rappelle souvent que la sécurité matérielle relève des départements pour les collèges et des régions pour les lycées mais la délégation de compétences ne saurait justifier l'inaction, le manque de budget ou la lenteur des travaux. Les personnels, les élèves et les familles ont droit à des conditions de sécurité réelles, pas à des promesses creuses. Dans l'académie de Bordeaux comme ailleurs, presque chaque établissement peut dresser la liste des défaillances : alarmes, clôtures, caméras, effectifs insuffisants... Et à cela s'ajoute le manque chronique d'AED et de CPE, que nous dénonçons

année après année. La sécurité passe aussi par la présence humaine, l'écoute et la prévention, pas par la culture de la peur.

Face à ces manquements, le SNES-FSU appelle à la vigilance et à l'action collective. Chaque fois qu'une faille de sécurité est constatée :

- saisissez votre section SNES-FSU,
- remplissez une fiche RSST dans le registre de sécurité (ARENA),
- intervenez en conseil d'administration via vos élu-es,
- adressez des courriers aux rectorats, départements, régions,

et si nécessaire, alertez la presse lorsque la sécurité est compromise. La sécurité des personnels et des élèves n'est pas un luxe : c'est un droit fondamental. Elle ne se réglera ni par des injonctions médiatiques, ni par la peur, mais par des moyens, du respect et une véritable volonté politique.

Parce que garantir la sécurité, c'est aussi garantir la sérénité du travail éducatif, parce qu'aucun personnel ne doit exercer sous la menace ou dans la peur, parce qu'une école publique digne de ce nom ne se protège pas derrière des grilles, mais par la justice sociale, la prévention et la confiance, le SNES-FSU appelle à une mobilisation collective pour exiger un plan national de sécurisation réel et concerté.

PROCHAIN STAGE DE LA CATÉGORIE : « LA GESTION DE L'ÉQUIPE DE VIE SCOLAIRE ET SES ENJEUX »

A destination de l'ensemble des CPE, adhérent·es et non adhérent·es du SNES, titulaires, TZR, contractuel·les et stagiaires, ce stage sera l'occasion de revenir en profondeur sur la nouvelle circulaire de gestion des AED et d'échanger sur notre posture au regard des enjeux de notre identité professionnelle. Inscrivez-vous avant le 30 mars pour obtenir une autorisation d'absence de droit. Prise en charge des frais de déplacements et de repas pour les adhérent·es du SNES.

Le stage est ouvert à tous·tes et **les demandes d'autorisation d'absence sont à déposer le 30 mars au plus tard.**

Stage CPE Le jeudi 30 avril 2026

de 9h30 à 16h à l'Athénée municipal de Bordeaux

OUVERT À TOUTES ET À TOUS, SYNDIQUÉ·ES ET NON SYNDIQUÉ·ES
(DÉFRAIEMENT POUR LES SYNDIQUÉ·ES À JOUR DE COTISATION)

S'inscrire au stage

Toutes les infos, en
scannant le QRcode

Inscription sur le site du SNES-FSU
Bordeaux à la rubrique formation
syndicale.

